



Conseil du développement industriel
Cinquante-deuxième session
Vienne, 25-27 novembre 2024

Comité des programmes et des budgets
Quarantième session
Vienne, 10 et 11 juin 2024
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Mobilisation de ressources financières

Mobilisation de ressources financières

Rapport du Directeur général

Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général est prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Il devrait être examiné en parallèle avec le *Rapport annuel de l'ONUDI 2023*, qui contient des renseignements sur la mobilisation de ressources financières pour l'année correspondante.

I. Introduction

1. Les ressources du budget ordinaire destinées à financer les activités de coopération technique – comme le prévoit l'Acte constitutif de l'ONUDI – étant limitées, il est capital de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour financer les services que l'Organisation est appelée à fournir. Comme il est indiqué dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2023* à la section « Financement et contributions financières », le montant des fonds mobilisés en 2023 a augmenté de 44 % par rapport à 2022, atteignant le niveau le plus élevé jamais atteint par l'Organisation (328,4 millions de dollars), et le montant des fonds mis à disposition pour l'exécution des projets et programmes s'est élevé à 241,3 millions de dollars (hors dépenses d'appui aux programmes). La valeur du portefeuille des projets et programmes à exécuter ultérieurement a augmenté de 17 % au cours de l'année passée, atteignant 725,6 millions de dollars.

2. En 2023, le montant des fonds versés par les gouvernements et les institutions a atteint 146,5 millions de dollars, ce qui marque un tournant et souligne le rôle central de cette source de financement, qui permet à l'ONUDI de répondre à la demande croissante dont ses services font l'objet dans l'optique de l'accélération de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les contributions volontaires des États Membres ont représenté la plus grande part de ces fonds (78,6 millions de dollars). En tête du groupe des 16 partenaires financiers publics ayant contribué à hauteur de plus d'un million de dollars (hors dépenses d'appui aux programmes) se trouvait l'Allemagne (33,7 millions de dollars), suivie



de l'Italie (9,6 millions de dollars), du Japon (6,6 millions de dollars), de la Suisse (6,6 millions de dollars) et de la Suède (4,3 millions de dollars)¹.

3. Les contributions de l'Union européenne ont atteint le montant sans précédent de 45,6 millions de dollars, et le financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a également augmenté, pour atteindre 60,4 millions de dollars. De même, le montant des ressources allouées par le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a augmenté en 2023, pour atteindre 29,3 millions de dollars.

II. Orientation thématique et progrès accomplis dans la mobilisation de fonds

4. Le succès qu'a été la mobilisation de nouvelles ressources destinées aux programmes de l'ONUDI est la preuve que les avantages comparatifs de l'Organisation et l'utilité de ses activités pour l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable sont largement reconnus.

5. Conformément au cadre de programmation à moyen terme 2022-2025, l'ONUDI a continué d'aider ses États Membres à mobiliser des ressources pour financer ses activités prioritaires. La protection de l'environnement est restée la destination privilégiée de leurs contributions en 2023, puisqu'elle a attiré 148,9 millions de dollars (62 % du total des ressources mobilisées). Les crédits alloués au renforcement de la compétitivité économique se sont élevés à 42,1 millions de dollars, et les domaines d'activité que sont la création d'une prospérité partagée et les services transversaux ont bénéficié respectivement de 40,9 et 9,4 millions de dollars.

6. Sur le plan géographique, les contributions des partenaires financiers de l'ONUDI ont continué d'être allouées avant tout à l'Afrique (67 millions de dollars), devant les interventions mondiales et interrégionales (59,4 millions de dollars), l'Asie et le Pacifique (42,2 millions de dollars), l'Amérique latine et les Caraïbes (32,7 millions de dollars), les pays arabes (30 millions de dollars) et l'Europe et l'Asie centrale (9,9 millions de dollars).

7. Outre les contributions volontaires versées à l'ONUDI par ses 32 donateurs publics en 2022 et 2023, les ressources provenant de fonds multilatéraux ainsi que de fonds d'affectation spéciale multidonateurs caractérisent une base de financement de plus en plus diversifiée pour l'avenir. Toujours en quête de sources de financement innovantes, l'Organisation sollicite notamment des contributions supplémentaires auprès de sources multilatérales et bilatérales anciennes et nouvelles, et travaille à la mise en place de montages financiers axés sur les retombées qui profitent à ses États Membres. À cet égard, l'atout que constitue, pour l'ONUDI, le fait d'établir des partenariats concrets et axés sur les résultats avec le secteur privé et de créer des synergies avec les institutions de financement du développement, reste particulièrement intéressant car l'Organisation l'exploite de manière systématique dans ses programmes de partenariat pays et l'intègre dans toutes ses stratégies de coopération au service du développement.

8. La coopération avec l'Union européenne a été encore renforcée au cours de la période considérée, comme en témoigne l'augmentation constante du soutien financier apporté aux services de coopération pour le développement de l'ONUDI, notamment pour promouvoir l'intégration économique, le commerce et les normes en Afrique, ainsi que l'économie circulaire, la décarbonation et les énergies durables, qui font partie des domaines d'action prioritaires recensés lors du cinquième dialogue

¹ Les autres partenaires financiers publics dont les contributions affectées à l'exécution des projets ont dépassé 1 million de dollars en 2023 (hors dépenses d'appui aux programmes) étaient les suivants : Norvège (3,6 millions de dollars), Canada (3,3 millions de dollars), Chine (3,1 millions de dollars), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2,3 millions de dollars), Fédération de Russie (2,2 millions de dollars), Finlande (2 millions de dollars), Autriche (1,8 million de dollars), Bahreïn (1,4 million de dollars), République de Corée (1,3 million de dollar), États-Unis d'Amérique (1,3 million de dollars) et Inde (1,2 million de dollars).

de haut niveau entre l'ONUDI et l'Union européenne, qui s'est tenu à Bruxelles le 12 décembre 2022.

9. Au cours des deux dernières années, dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM, l'ONUDI a encore renforcé son partenariat avec le FEM et ses fonds axés sur l'adaptation aux changements climatiques – à savoir le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques. Le renforcement de cette coopération a été stimulé par le fait que les États Membres de l'Organisation ont sollicité ses services pour donner suite aux ambitions qui sous-tendent les programmes intégrés phares proposés dans le cadre du huitième cycle. Ainsi, le FEM a approuvé un grand nombre de notes de cadrage pour des projets transversaux à développer ultérieurement. En constituant son portefeuille de projets au titre du huitième cycle, l'ONUDI a privilégié des approches évolutives et programmatiques, qui forment une base solide lui permettant d'accroître encore les services qu'elle offre à ses États Membres pour répondre à leurs besoins prioritaires, en mettant l'accent sur l'action climatique, les solutions relevant de l'économie circulaire et l'élimination des produits chimiques dangereux dans les chaînes d'approvisionnement.

10. L'ONUDI a également élargi sa coopération avec le Fonds vert pour le climat (FVC), qui a pris la forme de consultations de programmation stratégique et de collaborations avec le Fonds, d'une participation active à ses échanges régionaux et de pourparlers dans le cadre de l'édition 2023 de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Cela l'a conduite à élaborer et à présenter au FVC, pour qu'il les examine, des notes de cadrage supplémentaires pour des projets à faire financer par son programme d'appui à la préparation, et des propositions complètes.

11. Forte de son accréditation auprès du Fonds pour l'adaptation, l'ONUDI a continué à élaborer des notes de cadrage et des propositions complètes pour des projets à mener en Afrique et en Asie. L'Organisation s'est également associée au partenariat mis en place par le Fonds pour accélérer l'innovation en matière d'adaptation aux changements climatiques par des programmes de petites subventions et d'appui technique menés à l'échelle mondiale, ce qui a abouti à l'approbation d'un projet d'un montant de 10 millions de dollars.

12. L'ONUDI a continué à contribuer activement aux travaux du Groupe de contrôle de la gestion fiduciaire afin que l'ensemble des entités du système des Nations Unies pour le développement durable gèrent les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et les programmes conjoints, en particulier, suivant des approches communes et cohérentes. Ces instruments restent très utiles pour faciliter la coopération interinstitutions, notamment au niveau des pays, et pour accélérer et pérenniser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Orientations de la programmation pour l'exercice biennal 2024-2025 et perspectives de mobilisation de fonds

13. Pour l'exercice biennal en cours, la programmation de l'ONUDI continue d'être guidée par le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025, par l'orientation stratégique donnée par la Déclaration d'Abou Dhabi (GC.18/Res.1), par les résolutions adoptées récemment ainsi que par les priorités fixées en conséquence par le Directeur général. Comme il est souligné dans le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025, des efforts importants sont nécessaires pour continuer de transposer les interventions de l'ONUDI à une plus grande échelle et d'augmenter les ressources qui leur sont allouées pour qu'elles aient de plus grandes retombées. Les progrès accomplis dans ce sens ces dernières années ont été démultipliés par plusieurs interventions récentes de grande échelle menées respectivement avec l'appui de l'Allemagne, du Japon, de l'Union européenne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Après la réussite de la transition entre une coopération axée sur les projets et une coopération davantage axée sur les programmes, qu'ont illustrée des pays comme la Norvège et la Suisse, l'ONUDI s'efforcera également de

reproduire ces modalités de coopération axée sur les programmes afin d'accroître encore les retombées, l'efficacité et l'efficience des services qu'elle fournit, dans l'intérêt de ses États Membres.

14. Les perspectives de mobilisation de ressources auprès des principaux partenaires financiers de l'ONUDI restent encourageantes. En effet, de nombreuses propositions sont en train d'être examinées par ses partenaires financiers publics ainsi que par l'Union européenne, le FEM et le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal. En revanche, certains instruments financiers, qui restent sujets à des fluctuations cycliques, sont moins prévisibles.

15. L'ONUDI renforcera également son appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, qui sont de nature à favoriser l'innovation et qui permettent aux pays en développement de mettre en commun leurs connaissances, leurs meilleures pratiques, leurs technologies et leurs ressources, au service d'un développement industriel inclusif et durable.

16. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont mis en place le Pacte de financement, en 2019, afin de stimuler l'action concertée et les mesures novatrices nécessaires pour promouvoir la réalisation du Programme 2030². Ils ont pris des engagements en faveur d'un financement prévisible et souple du développement, notamment celui d'augmenter les ressources de base et de doubler le niveau des ressources distribuées par l'intermédiaire de fonds de financement commun interinstitutions et de fonds thématiques propres aux institutions destinés au développement. Cinq ans après son adoption, le Pacte de financement fait l'objet d'un réexamen, dans le cadre d'un processus consultatif avec les États Membres de l'ONU qui a débuté en décembre 2023. L'issue de ce processus sera importante pour l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

17. Conformément au Pacte de financement, l'ONUDI invite ses États Membres à contribuer à un financement à plus long terme et plus souple en versant des contributions volontaires, soit à son Fonds pour l'innovation et la transformation, pour financer les activités de base, soit à ses fonds d'affectation spéciale thématiques ou à l'élément « contributions générales » de son Fonds de développement industriel, pour financer les interventions de coopération au service du développement.

18. Le Fonds pour l'innovation et la transformation, présenté aux États Membres dans les documents IDB.51/6-PBC.39/6, PBC.39/CRP.8 et IDB.51/CRP.11, redynamise l'ancien Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et vise à financer les capacités de base nécessaires à l'ONUDI pour transformer son offre de services et son aptitude à orienter la réflexion, et pour accroître l'envergure de ses opérations et leurs retombées. L'objectif du Fonds est de mobiliser auprès des États Membres et d'autres partenaires publics, privés et institutionnels un montant de 15,8 millions d'euros pour l'exercice biennal en cours. Les contributions versées au Fonds ont jusqu'à présent été modestes, le Royaume-Uni étant le seul partenaire financier à avoir versé une contribution supérieure à 100 000 dollars. Les récentes manifestations d'intérêt et de soutien dont a bénéficié le Fonds, notamment l'annonce de contribution de 300 000 dollars du Fonds du Qatar pour le développement, sont toutefois encourageantes.

² A/74/73/Add.1.

IV. Mesure à prendre par le Comité

19. Le Comité est invité à recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.52/8-PBC.40/8 ;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets – auparavant sélectionnés par l'ONUDI et le donateur – devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2024 et 2025, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (IDB.49/8-PBC.37/8) ;

c) Encourage les États Membres et les autres partenaires financiers à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI, notamment pour le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats ainsi que pour le Fonds pour l'innovation et la transformation et pour le Fonds d'équipement ;

d) Encourage également tous les partenaires financiers à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités de programme de manière rapide et coordonnée ;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international ;

f) Encourage les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et, en particulier, à prendre l'initiative de recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage des coûts, et ceux qui proviennent de partenaires financiers bilatéraux, de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et d'y faciliter l'accès ;

g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin de faire en sorte que ces initiatives soient bien connues, que leur importance pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient mises à disposition. »